

Agde Les élus misent sur le rappel à l'ordre

Une procédure actée par 14 communes de l'Agglo.



■ C'est dans cette salle que seront convoquées, le mardi, les personnes visées par la procédure.

La Maison de la justice et du droit (MJD), située tout près de la mairie d'Agde, était le théâtre, hier, d'une nouvelle étape dans le cadre de la mise en place de la procédure du rappel à l'ordre, qui va permettre aux quatorze maires signataires (Agde, Saint-Thibéry, Portiragnes, Bessan, Pinet, Aumes, Pomérols, Florensac, Caux, Montagnac, Pézenas, Pinet, Nézi-gnan-l'Évêque et Marseillan) de lutter plus efficacement contre les incivilités qui empoisonnent le quotidien de nombreuses communes.

C'est dans cette MJD, qui a accueilli cette année plus de 4 000 personnes venues consulter des professionnels de la justice (avocats, huissiers, notaires) dans le cadre d'une sépa-

ration, d'une question de droit immobilier, de problèmes de succession, voire d'un litige de voisinage dans le champ d'action du juge de proximité, que cette procédure va prendre tout son sens. « *Un cadre solennel* », comme l'a souligné le président Gilles d'Ettore, pour une avancée que tout le monde espère efficace au sein des élus concernés.

Dans les faits, une commission *ad hoc* sera mise en place dans les différentes communes et les auteurs de faits identifiés, majeurs ou mineurs (ces derniers devront être accompagnés des parents), seront convoqués le mardi, à la Maison de la justice et du droit d'Agde pour un rappel à l'ordre.

OLIVIER RAYNAUD
oraynaud@midilibre.com